

## COMPTE RENDU

### Entrevue au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

**28 janvier 2019  
14h30 – 16h15**

Cette réunion a eu lieu à la demande des Collectifs, suite aux dérives sociétales et environnementales de l'installation ou du fonctionnement d'unités de méthanisation sur tout le territoire français.

#### **Etaient Présents:**

Représentant les associations et collectifs de riverains : Anne Danjou (CNVM Ouest); Freddy Garcia (CNVM Nord); François Gillet (CNVM Sud); Sébastien Almagro (CNVM Est et CSNM); Daniel Chateigner (CSNM).

Représentant le Ministère et ses services :

Arline Descrumaux (Adj Cheffe Bureau Planification et Gestion Déchets, prévention des risques); Anne-Florie Coron (Sous-Directrice Energie et Climat) ; Edouard van Heeswyck (Chargé de Mission).

#### **Excusé :**

Thibault Leclerc (Absent, Chef de Cabinet du Ministre)

### **I – Méthanisation, côté général**

En introduction, le représentant CNVM Nord a présenté les raisons de la création du CNVM et du CSNM : le manque de garanties et de vigilance de la part des pouvoirs publics, l'absence d'encadrement dans l'installation ou la surveillance des unités de méthanisation, et ce dans l'irrespect total des populations riveraines et de l'environnement. Le point de l'inflation de la contestation a aussi été évoqué : de 19 associations et collectifs en août 2018, 6 mois plus tard en janvier 2019, 30 membres en font partie, ce qui dénote une inquiétude grandissante de la population riveraine des méthaniseurs ou des projets de méthanisation.

Pour le ministère, Madame Anne-Florie Coron semblait très satisfaite de l'organisation du Groupe Travail Méthanisation dit « Groupe Lecornu », dont elle-même était une des instigatrices. Ce groupe de travail ne représentait pas la population (pas d'association de riverains présente). Les conclusions de cette commission ont conclu à un allègement des contraintes sur les prescripteurs des projets, et une diminution de la protection de la population notamment en mettant à la trappe certains contrôles jadis obligatoires sur les digestats par exemple. La représentante CNVM Ouest a rappelé que les conclusions rendues par ce groupe travail n'ont pas eu l'adhésion des associations de défense de l'environnement présentent dans la commission comme FNE. Associations qui avait ensuite écrit au ministre, indiquant que les conclusions ne rendaient pas du tout compte de la réalité des discussions. (*courrier FNE transmis au ministère*)

Le ministère, au travers des propos de Madame Anne-Florie Coron et de Madame Arline Descrumaux, pense que tout va bien sur le terrain dans la mesure où ils ont mis en place une charte et fait paraître une plaquette reprenant les bonnes pratiques pour la méthanisation. D'ailleurs ce constat que tout va pour le mieux a été confirmé par les cabinets des groupes gaziers Engie, Grdf et GrtGaz nous a-t-elle indiqué. Nous avons indiqué qu'une charte et une plaquette n'ont jamais garanti le respect de l'article 511-1 du Code de l'Environnement ni prévenu des risques, surtout si on demande aux parties intéressées financièrement de conclure sur ce point. C'est ce qu'ont affirmé avec force les représentants du CNVM pour les 4 régions, en s'appuyant sur des exemples concrets.

Monsieur Edouard van Heeswyck nous a affirmé :

- que les DREAL remplissaient leur rôle de défense de l'environnement et de la population. Par des nombreux exemples vécus, les membres du CNVM des 4 régions ont démontré que ce n'était pas le cas, et même l'inverse en fait. D'ailleurs des organismes comme le CERDD n'ont d'autres buts que de faire taire la population soit par des consignes aux prescripteurs de projets, soit par un matraquage d'information sur le terrain dans le but de fournir une information plus que discutable et en tout cas totalement partielle.

- que l'Etat avait les moyens de surveiller puis de sanctionner les dérives : arrêtés de mises en demeure, etc... Ce que la représentante du CVNM Ouest a battu en brèche dans le cadre du scandale de Suez MétaBio où des contrôles et des sanctions de principe se succèdent aux accidents et ainsi de suite. Ceci dénote d'autant plus l'impunité des grands groupes qui, dans le cadre du projet de PPE <sup>1</sup>, se prennent la part du lion au détriment des agriculteurs ce qui inquiète au passage le monde agricole <sup>2,3</sup>.

Sur ces sujets qui concernent la réalité du contrôle de l'état, et plus particulièrement celui des DREAL, les représentants du CNVM ont manifesté leur total désaccord entre, d'une part les estimations de Mr Van Heeswyck, et d'autre part leurs constatations de terrain. Hélas, de nombreux exemples vécus à l'appui, ils n'ont pu qu'infirmer les assertions du ministère.

Le représentant du CVNM Est a pris la parole concernant l'épineux sujet de l'acceptabilité sociétale. Les projets sont trop souvent connus trop tard, aucune discussion n'est possible pour influencer sur eux. Ces projets se déclarent agricoles alors qu'un projet à 100 t/j d'intrant, c'est 13'400 passages de camions/an : nous sommes loin de la petite ferme dans la prairie. Il a été évoqué le récurrent problème de trouver du foncier convenable pour les prescripteurs de projet : il faut des terres près des conduites de gaz qui sont de surcroît achetables. Nous proposons que si la méthanisation est si utile à la société, que l'utilité publique soit déclarée afin que toute terre, permettant la production de gaz tout en préservant les riverains, puisse être saisie. Evidemment, cette utilité ne serait accessible que si un référendum local était mis en place et que la population se prononçait favorablement : l'acceptation ne se bâtira que dans le consensus commun. Ainsi, la société civile pourra prendre les terres

---

<sup>1</sup> Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Energie, voir : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Synth%C3%A8se%20finale%20Projet%20de%20PPE.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/le-gouvernement-freine-la-methanisation-agricole-accusent-fnsea-et-ja>

<sup>3</sup> <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/fnsea-ja-accusent-le-gouvernement-de-freiner-la-methanisation-agricole-205-144912.html>

pour placer judicieusement les méthaniseurs vis-à-vis des riverains. Pour être durable, cette technologie se devra d'être respectueuse des gens et de l'environnement.

## II – Méthanisation, côté scientifique

Lors de cette entrevue les scientifiques ont pu aborder les points suivants, visiblement méconnus des participants du ministère :

Combien représentent les différents scénarii ADEME+GRDF (2030, 2050 ...) en termes de nombres de méthaniseurs ? La seule réponse possible fût « l'équivalent de 32 TWh/an ». Nous avons ainsi pu confronter cette projection ministérielle à la dure réalité des mathématiques. Nous avons pris les tonnages moyens d'intrants pour un méthaniseur actuel (donnée pourtant inconnue de nos interlocuteurs), disons typiquement 20'000-30'000 t/an, ce qui correspondrait, vu les efficacités moyennes actuelles ou projetées, entre 3'000 et 5'000 méthaniseurs. Nous avons pris la version la plus optimiste pour le ministère, soit 3'000 méthaniseurs.

Après avoir rappelé que la SAU<sup>4</sup> française (inconnue elle aussi de nos interlocuteurs) est de 290'000 km<sup>2</sup> en métropole, un calcul élémentaire (300'000 / 3'000 pour faire simple) a pu leur montrer que chaque méthaniseur devrait alors fonctionner sur un carré de 10 km de côté, surface évidemment insuffisante pour qu'il fonctionne sans intrants provenant de surfaces extérieures au carré, et aussi insuffisante pour les épandages. Le calcul avec 1'000 méthaniseurs (scénario pour 2020) donne 17 km de côté, ce qui ne change rien au problème pour des méthaniseurs de cette taille.

Ainsi l'accomplissement de ce dernier scénario mettra déjà les méthaniseurs, *i.e.* les agriculteurs, en concurrence. La résultante étant que les intrants proviendront d'ailleurs, mais d'où ? Si la France était recouverte de méthaniseurs, ces intrants viendraient-ils de l'étranger ? Mais l'étranger en achète déjà certains en France... donc de loin, d'où une impasse environnementale (et financière pour le contribuable).

Où pourrions-nous nous procurer les simulations de l'ADEME... juste pour vérifier ? La nécessaire vérification des scénarii requiert la connaissance des calculs qui ont été opérés pour les établir. Nous avons donc demandé de rendre publics ces calculs et ces bases de données utilisées pour permettre la transparence. Cette transparence est aujourd'hui une quasi-obligation pour tout organisme touchant des financements publics européens (telle que l'ADEME via les fonds FEDER) sous peine de pénalités européennes éventuelles. Nous sommes dans l'attente de l'application de la loi par les autorités.

Nous avons ensuite abordé la question de l'appauvrissement en carbone organique des sols (COS) dans de tels scénarii, et éventuellement ceux visés à terme, par région, par le gouvernement. Nous n'avons pas eu de réponse, non par mauvaise foi, mais nous supposons que c'est par ignorance. Pourtant, en premier lieu, un tel appauvrissement peut conduire à une perte de souveraineté alimentaire à terme, et les tassements de sols à des inondations de plus en plus sévères. Le corollaire de l'appauvrissement en COS est l'émission de CO<sub>2</sub>, GES bien connu, repositionnant ce

---

<sup>4</sup> SAU = Surface Agricole Utile, c'est-à-dire la surface qu'il reste aux cultures une fois ville, forêts, routes etc enlevées.

carbone en état de ressource fossile devant une production de gaz par méthanisation au-delà du raisonnable, qui reste à définir.

Suivirent de nombreux échanges, dont les réponses suivirent le même type de schéma, sur les facteurs K1 et K2 pris dans les simulations, les limites acceptables en natures et quantités de cultures CIMSE, les toxicités par évaporation et infiltrations, les différences entre lisiers et digestats, entre digestats et engrais, sur les toxicités, nocivités, innocuités potentielles aux épandages, les précautions à prendre surtout en sols particuliers, la biodiversité, les nocivités de certains gaz de méthanisation et leurs effets pathologiques ...

D'une manière générale tous les aspects techniques, scientifiques, physico-chimiques, biologiques, étaient inconnus des services ministériels présents.

Nous avons donc abordé les indispensables mesures et suivis à mettre en œuvre, actuellement bien souvent inopérants de manière pratique sur les sites déjà producteurs. Les nécessaires efforts financiers de la part de l'état pour effectuer ces contrôles de manière satisfaisante afin de sécuriser la population, pour les réaliser ou les sous-traiter par des organismes indépendants. Les émissions de particules fines, de gaz à effet de serres et de toxiques après épandages ont aussi été abordées, puisque ces dernières ne sont apparemment pas prises en compte dans les calculs.

Nous avons aussi soulevé le problème de l'indépendance de l'ADEME vis-à-vis d'opérateurs tels que GRDF et GRTGaz dans ce type de montages, et du fait que ces organismes ont signé des accords de coopération. La réponse obtenue fût que « *le gouvernement ce n'est pas l'ADEME. Les décisions de l'ADEME n'engagent pas le gouvernement* ». Nous nous attendons par conséquent à obtenir des chiffres n'en provenant pas.

Enfin, la protection des petits agriculteurs, faces aux groupes de l'énergie gazière, semble être digne de mesures politiques rapides, devant la multiplication des unités de méthanisation. Devant une concurrence déloyale, comment pourraient survivre de petites exploitations à vocation biologique, ou de permaculture ?

Nous avons ainsi pu porter à connaissance du MTES la vision que nous avons de la méthanisation, raisonnée, qui a définitivement sa part dans le mix énergétique, pourvu qu'elle se limite à la méthanisation de déchets « vrais », en suivant de manière rigoureuse et fréquente les installations et épandages, surtout sur sols et sous-sols sensibles et à richesses patrimoniales, tels que les sols karstiques.

### **III – Conclusion**

Les échanges ont été très cordiaux, et nous avons ressenti une réelle écoute, qui s'est traduite par une volonté de nous inviter à prendre une certaine part dans les échanges futurs autour de cette thématique.

Nous attendons cependant que cette invitation informelle se concrétise par une prise de rendez-vous.